

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

LSD

Par Profil supprimé Postée le 07/09/2010 19:59

Bonjour. Je dois préparer un exposé, ayant pour titre "Les effets du LSD sur la vision". Hors, sur internet, je trouve des documents, mais il est juste marqué que cette drogue apporte des hallucinations. Il n'y a pas d'autre informations. J'aimerais savoir, si vous pourriez m'apportez plus d'informations.
Merci

Mise en ligne le 08/09/2010

Bonjour,

Le LSD (diéthylamide de l'acide lysergique) est une substance synthétisée à partir d'un champignon parasite qui atteint le seigle, le froment et l'avoine.

Le LSD se présente le plus souvent sous la forme de petits morceaux de papier buvard imprégnés de la substance. Les buvards sont illustrés de dessins. Il peut également prendre la forme d'une sorte de mine de crayon (« micropointe »). Plus rarement il peut être vendu sous forme liquide ou sous forme de gélatine.

Les effets recherchés sont une euphorie, les hallucinations (distorsions visuelles et auditives), une expérience d'introspection et de voyage intérieur, une expérience de type mystique.

Le LSD modifie et intensifie toutes les perceptions sensorielles :

- **au niveau visuel les couleurs paraissent plus brillantes, plus vives, les nuances sont plus subtiles, la perspective est également modifiée, avec entre autre des distorsions (les objets les plus ordinaires peuvent s'animer) ;**
- au niveau auditif les sensations varient entre une meilleure acuité auditive et une confusion des sons, une difficulté à localiser leur origine ; souvent les sons paraissent tout comme les couleurs, plus intenses, riches de nuances ;
- au niveau tactile la sensibilité est diminuée de façon significative,
- au niveau olfactif les sensations sont exacerbées. Les distorsions de la perception sont aussi d'ordre spatiotemporel : la notion du temps n'est plus la même, les formes et les distances sont modifiées

Ceci dit, l'intensité des effets varie selon chaque personne, le contexte dans lequel elle consomme, la quantité et la qualité de produit consommé, et il est de ce fait impossible de décrire plus précisément les effets.

Si vous souhaitez recueillir davantage d'informations pour votre exposé, vous pouvez vous diriger vers un service de documentation gratuit dont vous trouverez les coordonnées ci dessous.

Cordialement.

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

IREPS BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ: ANTENNE DU TERRITOIRE DE BELFORT

22, rue Gaston Defferre
90000 BELFORT

Tél : 03 84 54 09 32

Site web : www.ireps-bfc.org

Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 16h

Accueil du public : Du lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 16h

Centre de documentation : Du lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 16h , sur rendez-vous

Voir la fiche détaillée